

Procédure à suivre pour les inscriptions 2020-2021 dans notre école

(pour les enfants à partir de l'année de naissance 2018 !)

Comment inscrire votre enfant au sein de notre école ?

1. Vous souhaitez inscrire un enfant qui est prioritaire (qui a déjà un frère ou une sœur inscrit à l'ECF de Wemmel)?

Rendez-vous au secrétariat de l'école primaire (Winkel 56) à partir du **lundi 2 mars à 8h00 jusqu'au vendredi 13 mars 2020 (15h00)**.

N'oubliez pas de vous munir d'une composition de ménage récente.

Au delà de cette période, **vous perdrez votre priorité.**

2. Vous n'avez pas encore d'enfant inscrit chez nous ?

A partir du lundi 16 mars 2020 dès 8h, vous pourrez vous rendre sur notre site internet www.ecfwemmel.be et sur la page d'accueil, un lien vous permettra de **préinscrire** votre enfant.

Pour les personnes qui n'auraient pas d'ordinateur ou d'internet, vous pourrez venir à l'école primaire (Winkel 56) à cette même période où des ordinateurs seront mis à votre disposition.

Dans les jours qui suivent, vous serez invités à venir à l'école afin de procéder à l'inscription (les places disponibles seront attribuées selon l'ordre des préinscriptions).

Nous vous rappelons que pour pouvoir être inscrit au sein de notre établissement, votre enfant doit impérativement être domicilié à Wemmel et vous devez adhérer à notre règlement scolaire (celui-ci est disponible sur notre site, dans la rubrique « documents utiles »).

En maternelle, les enfants ne peuvent entrer à l'école qu'à partir du moment où ils ont atteint l'âge de deux ans et six mois.

S'ils ont moins de trois ans, ils ne peuvent entrer à l'école qu'aux dates suivantes :

- premier jour de classe après les vacances d'été (pour l'année académique 2020-2021): **le mardi 1 septembre 2020**

- premier jour de classe après le congé de Toussaint (pour l'année académique 2020-2021): **le lundi 9 novembre 2020**

- premier jour de classe après les vacances de Noël (pour l'année académique 2020-2021): **le lundi 4 janvier 2021**

- premier jour de classe du mois de février (pour l'année académique 2020-2021): **le lundi 1 février 2021**)
- premier jour de classe après le congé de carnaval (pour l'année académique 2020-2021): **le lundi 22 février 2021**)
- premier jour de classe après les vacances de Pâques (pour l'année académique 2020-2021): **le lundi 19 avril 2021**)
- premier jour de classe après le congé de l'Ascension (pour l'année académique 2020-2021): **le lundi 17 mai 2021**)